



**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE  
AMENAGEMENT ET MOBILITE**  
Direction-adjointe Foncier et Administratif  
Service Aménagement et Urbanisme

Affaire suivie par : Yves PAUL  
Mèl : yves.paul@oise.fr  
Tél. : 03.44.10.72.35  
Fax : 03.44.06.64.51

Le Président du conseil départemental  
à  
Monsieur le Directeur départemental  
des territoires de l'Oise

Beauvais, le **03 AOUT 2016**

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration de la Carte Communale de la commune de COULOISY

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du 7 mars 2016, reçue le 10 suivant, dans le cadre de la procédure du porter à connaissance intéressant l'élaboration de la Carte Communale de la commune de COULOISY, en vous adressant les informations suivantes :

## **I. MOBILITE**

*Document de référence :*

Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le conseil départemental le 20 juin 2013 ;

Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, [opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

### **1) ROUTES DEPARTEMENTALES**

La commune est traversée par la route départementale (RD) n° 16.

#### *1.1 Document à prendre en compte :*

Règlement de la voirie départementale arrêté le 4 mars 2016 accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, [opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

#### *1.2 Classement des RD :*

Les routes départementales sont répertoriées, notamment, en fonction des trafics. Ainsi, selon le reclassement du 16 février 2011 :

- la RD 16 est une route de 4<sup>e</sup> catégorie (route assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économiques de faible importance).

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur [opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

#### *1.3 Comptages de trafic*

Les comptages de trafic relèvent une moyenne journalière :

- sur la RD 16, au PR 6.000, de 2 689 véhicules dont 8,3 % de poids lourds, en avril 2014.

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur [opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

#### 1.4 Plan d'alignement

Aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué sur cette route départementale.

#### 1.5 Accidentologie entre le 01/01/2010 et le 31/12/2015 :

Aucun accident n'est survenu sur cette route départementale.

#### 1.6 Projet routier inscrit au PDMD

En l'état, le PDMD n'inscrit pas de projet routier sur le territoire de la commune de COULOISY.

### 2) TRANSPORTS

Le département est autorité organisatrice des transports interurbains.

Aussi, la commune de COULOISY est concernée par :

- les lignes scolaires desservant le collège Lois Bolland de COULOISY, les établissements scolaires de RIBECOURT, le SEGPA André Malraux de COMPIEGNE et le regroupement pédagogique intercommunal de COULOISY et COURTIEUX ;
- la ligne régulière n°26, SOISSONS/COMPIEGNE.

Le transport scolaire est pris en charge par le département au-delà de ses compétences obligatoires en transportant également gratuitement des lycéens et les primaires qui relèvent des compétences respectives de la région et des communes.

Tous les horaires sont disponibles sur le site [www.oise-mobilité.fr](http://www.oise-mobilité.fr).

### 3) CIRCULATIONS DOUCES

#### 3.1 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Le département, en lien avec Oise Tourisme, est compétent pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune de COULOISY n'est traversé par aucun circuit inscrit au PDIPR.

#### 3.2 Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD)

Le conseil départemental a adopté le 16 décembre 2010 le SDCD. Ce schéma vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le conseil départemental a, également, édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

Le SDCD est accessible sur [l'opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

## II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

### 1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Le conseil départemental a approuvé le 18 décembre 2008 un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS).

Ainsi, le territoire de la commune de COULOISY est concerné par l'ENS d'intérêt local « Bois du Crocq » (SOI08).

La fiche descriptive correspondante est jointe au présent courrier.

Pour information, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il s'agit d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus, selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du conseil départemental visant à les préserver et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans les documents d'urbanisme afin de sensibiliser les porteurs de projets.

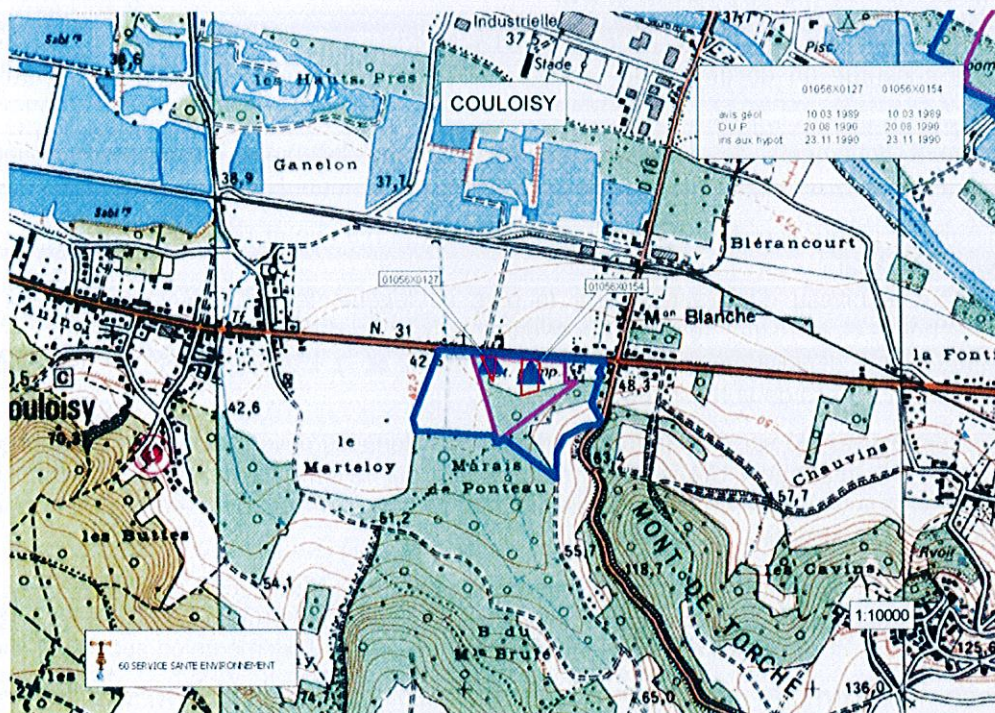
Le classement ENS n'est pas systématiquement assorti d'un droit de préemption départemental au titre des ENS (classement en Zone de Préemption au titre des ENS, soit ZPENS. Il n'y a qu'un nombre

limité de secteurs classés en ZPENS sur le département et la commune de COULOISY n'est pas concernée.

## 2) LA RESSOURCE EN EAU

### 2.1 Eau potable :

La commune de COULOISY est alimentée par deux captages du syndicat des eaux de CUISE-LA-MOTTE, implantés sur son territoire. La qualité des eaux brutes chargées en fer et en manganèse nécessite leur traitement par une unité de déferrisation. La qualité des eaux distribuées est conforme aux normes en vigueur.



### 2.2 Assainissement :

La commune de COULOISY dispose d'un réseau d'assainissement collectif raccordé sur la station intercommunale du syndicat d'assainissement de BERNEUIL-SUR-AISNE située sur le territoire de de CUISE-LA-MOTTE.

### 2.3 Rivière :

La commune de COULOISY n'est membre d'aucun Syndicat de rivière.

Avec la prochaine mise en place du volet Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de la loi Métropole, la compétence officielle « milieux aquatiques » sera prochainement transférée à l'échelon communautaire, qui pourra intégrer le syndicat mixte.

Le territoire est parcouru par un réseau hydrographique représenté par l'Aisne et ses bras parallèles, le ru Meunier et le ru Couloisy.

Dans le cadre de sa dynamique, le SIAVA en association avec le SMOA, travaille sur de nombreux projets de restauration du milieu aquatique. A cet effet, le syndicat est dépositaire d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) instituant une servitude de passage le long des cours d'eau.

Au regard des objectifs de qualité de l'unité hydrographique Aisne-Aval, l'atteinte du Bon Etat global de l'Aisne (FRHR211) est prévue pour 2021.

Cette masse d'eau est également recensée dans le PTAP (Plan Territorial d'Actions Prioritaires) de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN).

Par ailleurs, dans le cadre de la Restauration de la Continuité Ecologique (RCE), les riverains de l'Aisne (H10200) ont une obligation de mise en conformité des ouvrages hydrauliques favorisant le transport sédimentaire et le franchissement piscicole avant 2018. A ce titre, ils peuvent bénéficier d'aides financières exceptionnelles de la part de l'AESN dans le cadre d'un effacement d'ouvrage.

### III. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Le conseil départemental est propriétaire du collège Louis Boulland situé au 166, rue du chemin vert à COULOISY. Aucune étude n'est menée actuellement quant à la construction éventuelle d'un autre bâtiment sur le territoire de cette commune.

### IV. LOGEMENT

#### 1) SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (SDAGV)

Dans l'Oise, le SDAGV applicable a été adopté le 11 juillet 2003.

#### 2) PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le PDH. Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic des marchés du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

Le document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, Opendata Oise ([opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr)), thématique « Urbanisme et habitat » et sur le site internet du département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/plan-departemental-delhabitat-pdh/>».

À titre indicatif, sur le territoire de la communauté de communes du Canton d'Attichy, EPCI auquel appartient la commune de COULOISY, le PDH préconise la production annuelle de 81 à 91 logements à l'horizon 2020 dont 26% de logements en locatif social et 24% de logements en accession sociale.

#### 3) PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU DEPARTEMENT DE L'OISE : OISE RENOV' HABITAT

Au vu du diagnostic du PDH, la revalorisation du parc privé dégradé constitue un enjeu essentiel et montre à quel point ce parc est complémentaire du parc social. C'est une des raisons pour lesquelles un programme d'intérêt général - amélioration de l'habitat privé (PIG 60) a été créé.

Le département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG 60 Amélioration de l'habitat privé ciblé sur les 4 thématiques suivantes :

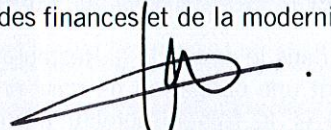
- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Résorption de l'habitat insalubre (de l'habitat dégradé à l'indignité) ;
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ;
- Aide au conventionnement par l'ANAH de logements en loyer social ou très social.

Le descriptif de ce programme est accessible sur le site internet du département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/>».

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du département.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Président du Conseil départemental,  
et par délégation,  
le directeur général adjoint en charge  
des finances et de la modernisation



Sébastien PERNAUDET



SOI08

Bois du Crocq



ID

**Surface :** 674**Altitude :****Entité paysagère :**

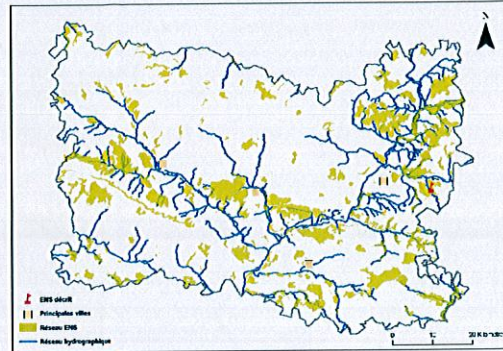
SOISSONNAIS.

**Canton(s) concerné(s):**

ATTICHY.

**Commune(s) concernée(s) :**

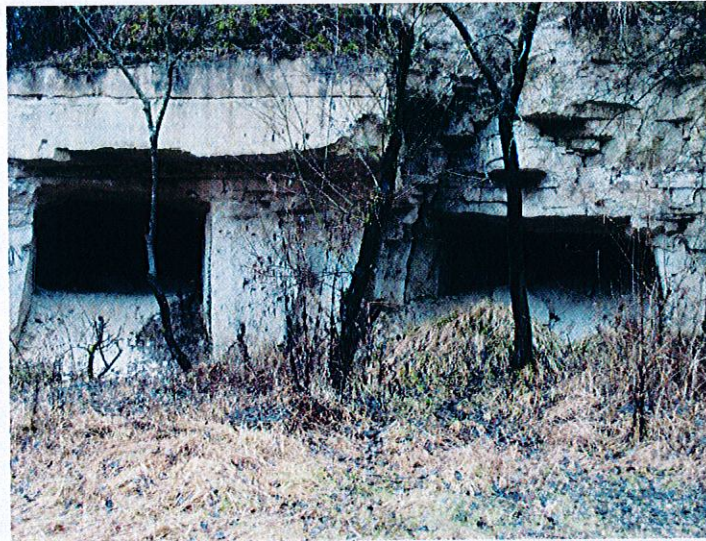
COULOISY, CROUTOY, CUISE-LA-MOTTE, HAUTEFONTAINE, JAULZY, SAINT-ETIENNE-ROILAYE.

**Inscription à inventaire, statut de protection :**

ZICO PE 03, ZNIEFF I n°220013829.

**Valeur patrimoniale**

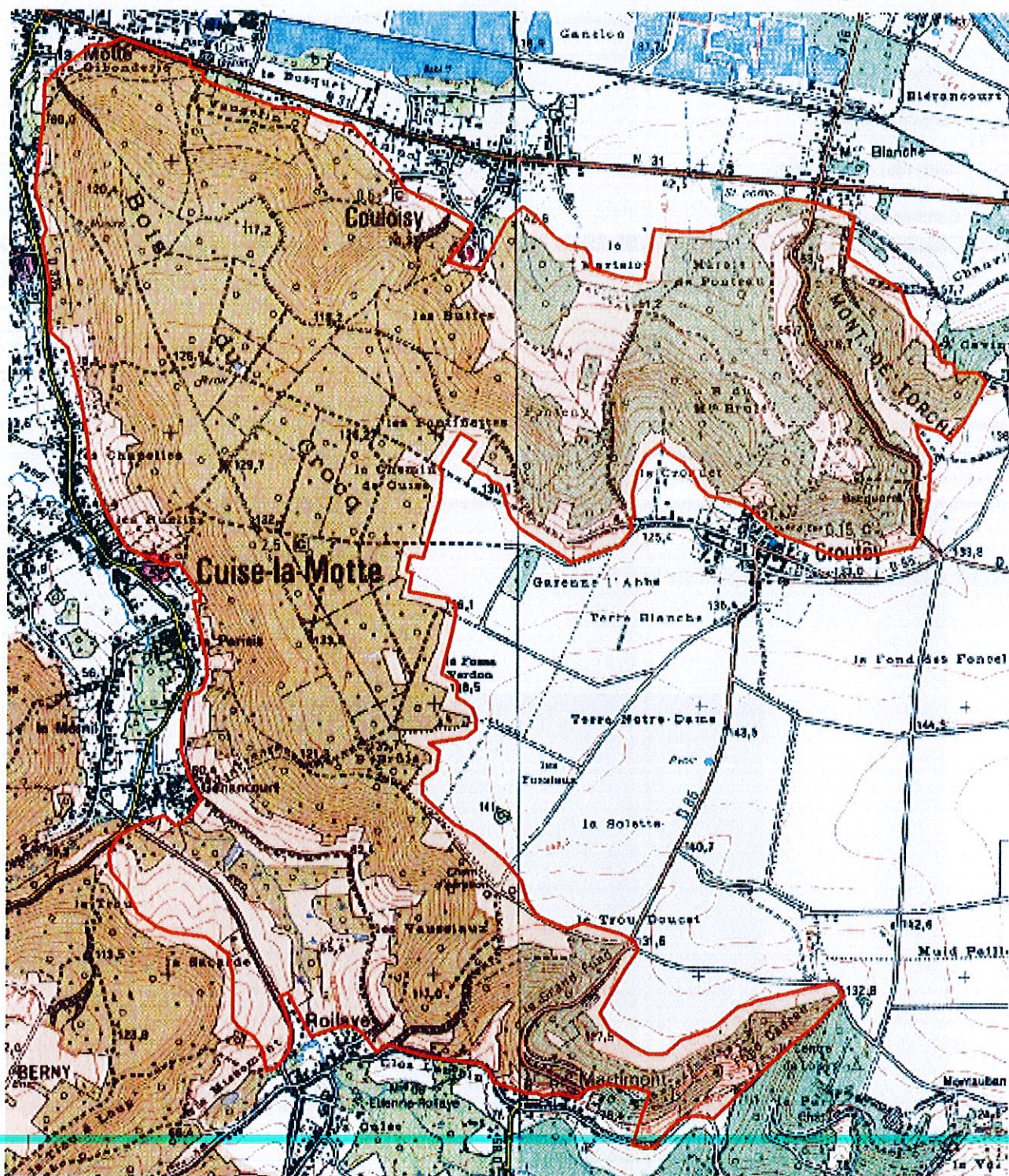
- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage


**Vocation proposée****Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)**

Le Bois du Crocq s'étend sur le rebord du plateau tertiaire du Soissonnais, au-dessus de la confluence du Ru Vandy avec la rivière Aisne, en rive gauche de celle-ci.


La structure géologique est typique du nord-est de l'Oise avec, de bas en haut :

- des alluvions en fond de vallée ;
- les argiles sparnaciennes ;
- les sables cuisiers, comprenant ponctuellement de faibles épaisseurs d'argiles de Laon ;
- les épais calcaires lutétiens qui définissent le plateau ;
- quelques placages sableux de l'Auverisien ou de limons de plateau.



 Délimitation de l'ENS

0 240 480 m




## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieux naturels dominants

Les forêts thermophiles, les lisières et les pelouses calcicoles ; les anciennes carrières souterraines

##### Espèces végétales remarquables

La Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*\*) ; l'Inule des saules (*Inula salicina*\*) ; le Daphné lauréolé (*Daphne laureola*) ; l'Epipactis rouge foncé (*Epipactis atrorubens*) ; l'Hellébore fétide (*Helleborus foetidus*)

##### Espèces animales remarquables

La Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) ; le Pic noir (*Dryocopus martius*) ; le Pic mar (*Dendrocopos medius*) ; le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*) ; le Lézard vert (*Lacerta viridis*) ; le Grand Murin (*Myotis myotis*) ; le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)

### Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

### DESCRIPTION PAYSAGERE

### DESCRIPTION SOCIALE



Réalisation Biotope - 2007

## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

*Principaux usages et activités sur le site*

*Principales activités aux alentours*

*Fréquentation*

*Réglementations diverses*

*Foncier*

*Présence de bâtiments*

*Gestion et valorisation actuelles*

*Dégradation et menaces*

## Historique et piste d'actions

*Date d'intégration*

*Pistes d'actions*

*Etat d'avancement*

*Maître d'ouvrage choisi*